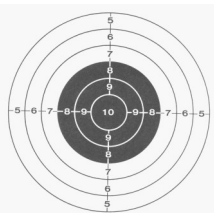


STOPPER MACRON !

ET SON PROGRAMME ULTRALIBERAL N°5



CIBLE N°4 : En marche...vers la précarité

La précarité, le Medef en rêve, la CGT la combat !

Pour faire simple, avec le projet Macron de réforme du Droit du travail, les salariés enchaîneraient les contrats précaires, seraient licenciés au bon vouloir de l'employeur et ne seraient pas ou peu indemnisés en cas de licenciement.

C'est sûr qu'ils vont devoir libérer de l'énergie pour survivre et chercher du travail en permanence !

FACILITATION DES LICENCIEMENTS :

Comment voulez-vous que le chômage recule si je ne peux pas créer de chômeurs ?

Logique...



La précarité : les chiffres :

La France compte 25,8 millions d'emplois mais **3,4 millions de personnes ont un statut précaire**, il s'agit principalement de contrats à durée déterminée (7,5 % du total des emplois) et d'intérimaires (2 %).

Ces données de l'INSEE oublient l'emploi à temps partiel et n'intègrent pas les précaires non salariés dont une partie, surtout la moins qualifiée, est soumise aux aléas des contrats au jour le jour. Elles masquent aussi le fait que, malgré leur contrat à durée indéterminée, une partie des **salariés les moins qualifiés**, notamment dans les PME, sont **peu protégés** des fluctuations économiques.

Dans le but de restaurer le taux de profit des entreprises, en baisse à cause de la **crise capitaliste** déclen-

chée en 2008, les gouvernements en Europe ont validé et mis en œuvre une série de lois qui ont eu pour effet de faire exploser la précarité.

Cette offensive s'est traduite par la loi de 2008 dite « de modernisation du marché du travail », la loi de 2013 dite « de sécurisation », puis les lois Macron, Rebsamen et Khomri.

La précarité, comme le chômage, pèse comme une **épée de Damoclès** sur les **garanties collectives** des salariés non précaires. Par la fragilisation de la cotisation sociale rebaptisée « charges sociales », le financement de la protection sociale, retraite comprise, est remis en cause.

La précarité frappe tout le monde, et encore plus fortement les jeunes :

Plus de 50 % des 15 - 24 ans ont un emploi précaire aujourd'hui, contre 17 % au début des années 1980. Pour les 25-49 ans, le taux est passé de 3 à 10 %. **Huit recrutements sur dix se font aujourd'hui par CDD**, de plus en plus courts.

Pour les jeunes, notamment peu qualifiés, l'emploi précaire est devenu un **sas d'entrée** dans l'emploi, dans lequel certains restent enfermés un grand nombre d'années.

L'âge moyen d'accès au premier CDI est passé de 22 ans en 2000 à 27 ans aujourd'hui, alors que le nombre d'années d'études a eu tendance à décroître (rapport 2016 - Commission des Affaires Sociales).

Le fléau de la précarité au quotidien :

La précarisation massive de l'emploi, la dégradation des conditions de travail, l'accroissement des inégalités sociales et des revenus traduisent, mieux que tout discours, l'importance du **changement de société** qui est en train de se produire.

Depuis quelques années, la précarité envahit peu à peu la vie quotidienne des Français. Elle s'est insinuée dans les domaines jusqu'alors considérés comme les bases de la cohésion sociale - l'emploi, l'école, le logement, la famille - qu'elle a radicalement contribué à transformer.

Pour les précaires, c'est la vie « au fil des jours », d'une semaine sur l'autre, sans pouvoir faire de projet. C'est **l'impossibilité de construire son avenir**, d'avoir par exemple un logement, de pouvoir fonder une famille, d'accéder à l'autonomie, devant toujours compter sur le soutien moral et financier des parents et de l'entourage. C'est **l'accès au crédit impossible** par veto bancaire, car sans certitude de pouvoir rembourser les traites.

C'est encore être contraint de faire les boulots que les autres ne veulent pas faire, être cantonné à une « variable d'ajustement » avec pour horizon le **travail jusqu'au bout** sans pouvoir penser ni aux loisirs, ni aux vacances, ni à la retraite.

Il faut maintenant admettre que la précarité représente une **menace réelle pour la santé**, non seulement des catégories sociales les plus défavorisées, mais également - même si cela est encore difficile à évaluer avec précision - de tous ceux qui, théoriquement plus favorisés, doivent aujourd'hui vivre et travailler dans des conditions sans rapport avec leur qualification et le niveau de vie qu'ils étaient encore en droit d'espérer il y a seulement quelques années.

A terme, c'est une proportion considérable de la population qui pourrait voir sa santé menacée par ces processus massifs de précarisation, de dégradation des conditions de travail et par la diminution de la solidarité nationale.

Ce que propose Macron :

Pour sortir du chômage, voire de la misère, l'ex-associé de Rothschild, le président des banques nous propose l'ubérisation, la micro-entreprise, le développement du travail indépendant et auto-exploité.

Il nous propose le « **contrat d'opération** » ou contrat de mission, pour prétendument coller aux nouveaux métiers. Ce contrat, qui n'a de CDI que le nom, existe déjà dans le BTP et le secteur de l'ingénierie (Convention collective SYNTEC).

Sa rupture est prévue dès la signature, au terme de la mission. Nul besoin de passer par la case licenciement économique et c'est encore plus sûr juridiquement pour l'employeur que le CDD dont l'utilisation est encadrée par la loi.

C'est le retour assuré, pour le salarié, à la case chômage, sans recevoir au passage le paiement de la prime de précarité !

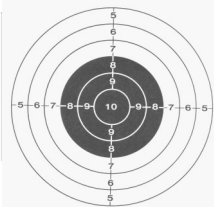


LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ, LA FNIC-CGT PROPOSE :

- ◆ Une mesure d'urgence : **l'interdiction des licenciements**,
- ◆ Pas de rémunération en dessous d'un SMIC à 1 900 € brut par mois, avec la reconnaissance des qualifications dans les grilles de salaire,
- ◆ Reconnaissance des diplômes et des qualifications dans les Conventions collectives,
- ◆ Seuils d'embauche correspondant aux qualifications attachées aux diplômes,
- ◆ Sur-taxation des contrats courts, pour lutter contre l'inflation des contrats courts et précaires,
- ◆ Reclassement du salarié en CDI à la fin d'un CDD, sur un poste dans l'entreprise de nature à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes,
- ◆ Baisse du temps de travail à 32 heures avec maintien du salaire,
- ◆ Et mise en place d'une autre politique industrielle, conjuguant la réponse aux besoins, la maîtrise collective des investissements et de l'organisation du travail.

Pour la CGT, il faut simplifier le contrat de travail en généralisant le CDI. Cela permet de sécuriser le salarié.

C'est bon aussi pour l'économie et l'entreprise, qui disposent ainsi de travailleurs mieux insérés dans les collectifs de travail, en capacité de transmettre les savoir-faire, gages d'une meilleure production et d'un mieux-vivre au travail.



CIBLE N°5 : Fiscaliser la protection sociale

La Contribution Sociale Généralisée (CSG) est adoptée au moyen du 49-3, en 1990 par le gouvernement Rocard pour, soi-disant, « diversifier » mais en fait fiscaliser (passer de la cotisation à l'impôt) les sources de financement de la Sécurité sociale.

De même, la Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale (CRDS) est un impôt créé en 1996 pour couvrir les déficits de la Sécurité sociale. Le choix est donc fait à l'époque, de financer les déficits organisés par manque de recettes, non pas par une cotisation sociale additionnelle, mais par l'impôt, autrement dit par l'Etat qui se finance lui-même sur les « marchés », c'est-à-dire auprès des banques privées. La CRDS, c'est ce **tour de magie** qui transforme la **dette sociale**, payée par les employeurs, en **dette publique**, payée par les contribuables.

Ces deux contributions sont prélevées directement sur les revenus du travail et, accessoirement, du patrimoine des particuliers. L'examen des chiffres montre qu'en réalité, la CSG, dont le montant dépasse celui de l'impôt sur le revenu, provient à 70 % des revenus de travail, à 18 % des pensions et de la taxation du patrimoine pour le reste.

La CSG selon Macron :

Il s'agit d'une forme d'étatisation et de fiscalisation de la Sécurité sociale que confirme le projet gouvernemental de fusion de la CSG avec l'impôt sur le revenu.

Pour augmenter le pouvoir d'achat, Macron **aurait pu** augmenter le SMIC, les minima sociaux, imposer des négociations salariales dans les branches et la fonction publique, **mais il a fait un autre choix** : celui de supprimer les cotisations salariales Maladie (0,75 % du salaire brut) et Chômage (2,4 %), et en parallèle augmenter de 1,7 point la CSG pour tous, actifs mais aussi **retraités qu'il dit « aisés »**, ceux qui touchent une pension supérieure à 1 198 euros brut par mois. Une pension de 1 200 € brut se verra ainsi amputée de près de 300 € par an !

Ce tour de passe-passe doit normalement dégager 22 milliards d'euros, dont 17 milliards issus des salariés et retraités du privé, 5 milliards provenant des indépendants et des salariés de la fonction publique.

Ces derniers paieront, eux aussi, plus de CSG, mais ne pourront pas bénéficier en contrepartie de la suppression des cotisations qui n'existent pas dans leur régime. Un problème aussi pour les indépendants, que Macron a promis de régler en appliquant des « mesures compensatoires » qui sont, à ce jour, indéterminées.

Des promesses (intenable) pour noyer le poisson :

On l'a vu, la suppression des cotisations Chômage et Maladie (3,15 points) n'est compensée qu'en partie par la hausse de la CSG (1,7 point). **Comment financer les prestations correspondantes dans ce cas ?** La réponse du Golden Boy de l'Elysée : par la promesse d'une baisse du chômage de 7 % en fin de quinquennat, via la **création de 1,3 million d'emplois. On croise les doigts, ON Y CROIT !** Il y aura aussi une **baisse des droits** : radiation après refus de deux offres d'emploi dites « décentes », **sortie** d'un système assurantiel où chacun se dit « J'ai cotisé, j'ai droit à être indemnisé », développement des assurances **complémentaires chômage** (pour ceux qui en ont les moyens). **Le secteur des banques et assurances en salive d'avance** (du moins, leurs actionnaires).

En fait, **les promesses faites ne sont pas équilibrées**. Donner 1,45 % de hausse de revenu brut à tous les actifs coûtera 13,7 milliards, ouvrir la prestation chômage aux indépendants environ 2 milliards, prélever 1,7 point de CSG supplémentaire sur les retraités, chômeurs et titulaires de revenus immobiliers rapporterait 6 milliards. Il manque 9 milliards pour boucler l'opération. Le risque est que ces 9 milliards soient **précisément obtenus par la baisse des prestations**.

La fiscalisation de l'assurance chômage, sa gestion, non plus paritaire, mais d'État pose de nombreux problèmes :

Une prestation financée par l'impôt devant être universelle, l'assurance chômage deviendra donc une **prestation universelle** d'un montant uniforme, **donc faible**. Dans ce cas, les salariés percevant un salaire supérieur à la moyenne (même faiblement) se détourneront d'une protection sociale qui ne les protégera que de manière insuffisante. C'est la porte ouverte à une **couverture à plusieurs vitesses**, où la **capitalisation** va s'engouffrer, comme **avant** l'invention de la Sécurité sociale où tous ces systèmes ont déjà fait faillite.

L'autre conséquence d'une prestation chômage « universelle », ouverte à tous les actifs sans conditions de cotisations, c'est que rien ne justifiera plus qu'elle soit financée en grande partie par des cotisations employeurs ne portant que sur les salaires : c'est une **remise en cause fondamentale du salaire socialisé**.

D'autre part, la hausse du pouvoir d'achat des actifs du privé du fait de la suppression de certaines cotisations (voir plus haut), conjuguée avec la baisse de celle des retraités, équivaut à une **baisse immédiate du taux de remplacement** des retraites de l'ordre de 2,5 %. Alors même que les réformes en cours se traduisent déjà par une baisse continue du taux de remplacement et que le pouvoir d'achat des retraités est déconnecté de l'évolution des salaires. Cette baisse ne s'inscrira pas dans la nécessaire réflexion sur l'évolution du niveau relatif des retraites...

Un manque de cohérence :

Autre point : les **salariés du public** ne paient pas de cotisations Maladie et Chômage, mais une contribution de solidarité de 1 %. Sauf à la supprimer, le projet Macron se traduira pour eux par une baisse de 1,7 % de revenus. Leurs éventuelles prestations chômage étant payées directement par l'employeur public, les salariés du public n'ont pas droit à l'Unedic, ce qui deviendra **injustifiable** s'ils financent l'Unedic par de la CSG. Mais il faudrait alors que les employeurs publics paient des cotisations employeurs !

Les indépendants paieront certes de la CSG, mais *a priori* pas de cotisations, donc leurs **droits ne seront pas calculables**, rendant le système ingérable sauf, là encore, si la prestation devient universelle. Pour entrer dans le système, il faudra que les indépendants assument eux-mêmes l'équivalent des cotisations chômage employeurs (4 % de leur revenu assuré, 2,8 % de leur revenu d'activité), ce qui est **contra-dictoire** avec les annonces prétendant que les indépendants seront gagnants, tout comme les salariés.

Enfin, l'**Unedic** n'étant plus financée par les cotisations salariées, sa gestion paritaire n'aura plus de justification, les syndicats de salariés n'auront plus leur mot à dire, **les décisions seront prises par les deux seuls financeurs : l'Etat et les patrons.**

De l'argent, il y en a !

A sa création la **Sécurité sociale** était **entièrement financée par les cotisations issues du travail**. Ces cotisations sont du salaire socialisé. Mais le patronat n'a jamais accepté cet état de fait et a toujours trouvé des gouvernements complices pour transférer, entre autres via l'impôt, le financement de la Sécurité sociale sur les ménages.

D'après le Ministre Darmanin, la France est quasiment en faillite. **La réalité, c'est que notre économie n'a jamais été aussi riche :**

- Le Produit Intérieur Brut (la richesse produite par les travailleurs en un an) excède les 2 200 milliards d'euros, il était de 1 300 milliards en 1997.
- La France est championne d'Europe 2016 du versement de dividendes aux actionnaires avec 56 milliards distribués.
- La fortune des 500 Français les plus riches a été multipliée par 7 en 20 ans.

Pour la FNIC-CGT, cet argent, mieux utilisé et réparti, permettrait :

↳ **De financer, la Sécurité sociale par une cotisation sociale prise sur le travail**, et non par l'impôt (CSG, TVA, exonérations, modulation). Les ressources de la protection sociale doivent augmenter de façon significative, non seulement pour couvrir correctement les risques sociaux prévus par la Sécurité sociale, mais pour élargir la couverture à des risques non couverts aujourd'hui, comme la perte d'autonomie.

↳ **D'avoir une gouvernance de la protection sociale**, ni par l'Etat ni par le paritarisme, mais par les assurés sociaux eux-mêmes (retour à des élections par et pour les assurés sociaux).

↳ **D'intégrer à terme la totalité du risque santé**, y compris « complémentaire », et le risque chômage, dans la Sécurité sociale (100 % Sécu). Il faut réorganiser une offre de soins de proximité, publique, et régler définitivement la question des dépassements d'honoraires des médecins, par la mise en place d'un seul secteur conventionné.

↳ **De nationaliser l'industrie pharmaceutique** : le médicament n'est pas un bien marchand. Il conditionne la santé et la vie de milliards d'êtres humains.

↳ **D'adapter le poste de travail aux salariés et non le contraire**. Par définition, aucun poste de travail ne doit être fermé aux personnes atteintes d'un handicap. Le taux d'emploi de 6 % doit être respecté. La formation professionnelle qualifiante doit être un axe fort pour l'insertion, l'émancipation dans l'emploi, l'évolution de carrière.

Tous ensemble le 12 septembre,
en grève et dans la rue,
pour Stopper Macron !